

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Frédéric, tenue le 8 septembre 2020, à 19 h 30, à la salle du conseil, situé au 850, rue de l'hôtel de ville à Saint-Frédéric.

Sont présents monsieur le maire Martin Nadeau, les conseillères Anne-Marie Lachance, Johanne Giguère et Lucie Gilbert ainsi que les conseillers Jean-Denis Vachon, Michel Fortin et Michel St-Pierre, tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire.
Cathy Poulin fait fonction de secrétaire.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte par un moment de réflexion.

2020-09-1164

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jean-Denis Vachon et résolu :

D'adopter l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-09-1165

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 AOÛT 2020

Il est proposé par Johanne Giguère et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-09-1166

COMPTES À PAYER

Il est proposé par Lucie Gilbert et résolu :

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à payer les comptes pour un montant de 149 396.92\$ (chèques numéro 20 921 à 20 931 + dépôts directs numéro 895 à 919 + virements du 6 août au 2 septembre 2020).

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

COURTE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2020-09-1167

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA CROIX-ROUGE

Il est proposé par Anne-Marie Lachance et résolu :

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer le renouvellement de l'entente services aux sinistrés avec la Société Canadienne de la Croix-Rouge pour une période de trois ans.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-09-1168

APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QUE le contrat de collecte des matières résiduelles vient à échéance le 31 décembre 2020;

En conséquence, il est proposé par Michel St-Pierre et résolu :

QUE le conseil autorise la directrice générale à procéder à un appel d'offres public pour la collecte des matières résiduelles.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-09-1169

ABRI POUR RÉSERVE DE SABLE

ATTENDU QUE la municipalité doit garder une réserve de sable pour effectuer le déneigement;

ATTENDU QU'il est très avantageux que cette réserve soit à l'abri des intempéries;

En conséquence, il est proposé par Michel St-Pierre et résolu :

QUE la municipalité procède à l'achat d'un abri de 20' x 30' de la compagnie Binette Construction inc. au montant de 7 395\$ plus taxes, installation comprise, tel que détaillé sur leur soumission NS-20-290 datée du 19 août 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION DES MOTONEIGES

Le Club de motoneige Beauce-Frontenac avait effectué une demande d'autorisation pour circuler dans le rang 2 (section fermée l'hiver), pour traverser sur une terre , et ainsi se rendre dans le rang 3. Suite à un refus d'un droit de passage sur une propriétaire privée, il se peut que le trajet proposé initialement par le club soit modifié. Ce point est donc reporté à une date ultérieure.

RAPPORT DES COMITÉS

Loisirs

Circulation des écoliers dans la cour d'église

Afin de sécurité le passage des écoliers dans la cour de l'église, la municipalité a installé, temporairement, des cônes orange le long du cimetière afin de créer une allée de circulation hors des autobus scolaires. Le but étant d'habituer les enfants à circuler à cet endroit. Une solution à long terme sera analysée.

Culture et embellissement

Pancarte annonçant la bibliothèque

Considérant que plusieurs personnes ne trouvent pas le nouvel emplacement de la bibliothèque, une pancarte sera installée en avant du bâtiment afin de l'annoncer. Cette pancarte annoncera également tous les autres organismes situés dans le bâtiment, soit la fabrique, la chambre de commerce et la FADOQ.

CORRESPONDANCE

Club Quad Amiante

Le Club Quad Amiante demande l'appui de la municipalité pour une demande d'aide financière de 15 000\$ au Fonds Région Ruralité (FRR) de la MRC des Appalaches. Étant donné que cette demande vise une autre MRC, le maire apportera ce sujet au prochain conseil des maires de la MRC Robert-Cliche avant d'appuyer leur demande.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Tel que l'arrêté 2020-049 du 4 juillet l'oblige, la municipalité a permis aux citoyens de transmettre leurs questions par écrit avant la tenue de l'assemblée. Aucune question écrite n'a été reçue.

Des citoyens du secteur Village-Marie demandent où en est rendu le projet d'assainissement des eaux usées dans leur secteur. Le maire explique que l'étude sur la capacité résiduelle de la station d'épuration a été complétée et acheminée au ministère des Affaires municipales. Ceux-ci ont récemment émis leurs questions et commentaires sur cette étude, et les réponses suivront sous peu. Cette étude confirme que la station d'épuration n'est pas en mesure de recevoir le débit supplémentaire du secteur Village-Marie. Il peut sembler étrange que le nouveau développement de la rue Lehoux puisse avoir accès au réseau d'égout sanitaire, mais c'est parce que le nombre de résidences est beaucoup plus petit. Le projet se poursuit donc, et le but est de déposer une demande d'aide financière dans le prochain appel de projets du programme FIMEAU (subvention de 80%), qui est plus généreux que le programme présentement en vigueur. Une lettre sera envoyée à tous les propriétaires du Village-Marie pour les aviser de la situation.

VARIA

Lettre du Cobaric

Tous les propriétaires de Saint-Frédéric doivent avoir reçu une lettre du Cobaric. Ceux-ci ont été mandatés par la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables pour effectuer une étude sur les affluents de la rivière des Fermes. La première étape de ce mandat consiste à faire le tour des fossés et cours d'eau compris dans ce bassin versant. À la base, cette lettre devait être envoyée seulement aux propriétaires concernés, mais elle a été envoyée à tous. Donc, si vous êtes concernés, et que vous n'êtes pas en accord à ce que le personnel du Cobaric circule sur votre terrain, vous êtes invités à les appeler pour les aviser.

2020-09-1170

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Anne-Marie Lachance et résolu :

De lever l'assemblée à 21h00.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Maire

Directrice générale

